



DELIBERATION N° D.2019.06.1 du Conseil communautaire du 24 juin 2019

Compétence création ou aménagement de voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. **Révision du schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc (2019).**

Date de la convocation : 17 juin 2019
Date d'affichage : 25 juin 2019
Nombre de conseillers en exercices : 82
Secrétaire de séance : Mme Caroline DOUCERAIN
Rapporteur : M. Claude JAMATI

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont Présents :

Mme Laurence AUGERE, M. Michel BANCAL, Mme Coralie BELMER, M. Philippe BENASSAYA, Mme Dorothée BILGER, M. Didier BLANCHARD, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Michel CONTE, M. Michel CROUZAT, M. Gilles CURTI, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Christine DE LA FERTE, M. François DE MAZIERES, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Hervé FLEURY, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Claude JAMATI, Mme Nathalie JAQUEMET, M. François LAMBERT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Karin LE MENE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Florence NAPOLY, M. Alain NOURISSIER, Mme Magali ORDAS, M. Philippe PAIN, M. Patrice PANNETIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, M. Pierre SOUDRY, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE.

Absent excusés:

M. Philippe BAUD, Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Marie CLERMONT, M. Benoit DE SAINT SERNIN, M. Laurent DELAPORTE, Mme Marie DENAISON, Mme Magali LAMIR, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. François SIMEONI, M. Thierry VOITELLIER, Mme Carmise ZENON.
Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à M. Claude JAMATI), M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), M. Olivier DELAPORTE (pouvoir à M. Pierre SOUDRY), M. Philippe DEVALLOIS (pouvoir à M. Jean-Christophe LAPREE), Mme Amélie GOLKA (pouvoir à M. Michel CONTE), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à Mme Laurence AUGERE).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-1 et L.5216-5 ;
Vu le Code du domaine de l'Etat ;
Vu le Code de l'environnement ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Code du patrimoine ;
Vu le plan vélo de l'Etat 2018 ;
Vu le plan vélo de la région d'Ile de France 2017 ;
Vu la délibération n°2011-06-03 du Conseil communautaire du 28 juin 2011, relative à la modification du schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc et l'adoption du plan vélo ;
Vu la délibération n°2013-12-21 du Conseil communautaire du 10 décembre 2013 modifiant le schéma directeur cyclable des circulations douces ;
Vu la délibération n°2016-06-13 du Conseil communautaire du 27 juin 2016 modifiant le schéma directeur cyclable des circulations douces ;
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
Vu l'avis de la commission transports du 3 juin 2019 et du Bureau communautaire du 13 juin 2019 ;
Vu le budget de l'exercice en cours sur la fonction 822 : « voirie communale et route »

Le 26 juin 2011, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est dotée d'un Schéma directeur des circulations douces dont la principale mission était la mise en valeur des richesses patrimoniales et paysagères autour de la constitution d'un axe structurant cyclable de 22 kilomètres, désigné « la dorsale ».

Cette liaison, principalement de loisirs traverse le territoire d'Est en Ouest, passant par la plaine de Versailles et la vallée de la Bièvre. Cet itinéraire est aujourd'hui réalisé et aménagé sur environ 16 kilomètres et praticable sur son ensemble. Au total, Versailles Grand Parc a réalisé 19 kilomètres et financé près de 60 kilomètres d'aménagement cyclables, mis en oeuvre par les communes.

Ces dernières années, la pratique du vélo a évolué sur le territoire. En effet, la poursuite des aménagements cyclables par les communes et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a renforcé l'utilisation de ce mode, notamment en assurant de nouvelles liaisons sécurisées vers les gares et les principaux lieux d'intérêt.

Suite à l'arrivée de nouvelles communes au sein de l'Agglo, une première réflexion sur la mise à jour du schéma directeur des circulations douces a été réalisée de janvier à juin 2018. Cette approche a permis d'affirmer la volonté des communes de développer des itinéraires vélos du quotidien. L'approbation du Plan Vélo de la Région Ile de France en mai 2017 a accéléré cette vision du vélo comme véritable mode de déplacement utilitaire.

Par ailleurs, en septembre 2018, l'Etat a présenté son Plan Vélo qui doit permettre d'ici à 2024 de tripler la part du vélo dans les déplacements du quotidien.

Encourager la pratique du vélo pour les trajets du quotidien et ainsi réduire d'autant l'utilisation de la voiture particulière, constitue donc une nouvelle priorité portée par l'ensemble des acteurs institutionnels face aux enjeux climatiques et de santé publique. C'est dans ce contexte que Versailles Grand Parc souhaite faire évoluer son schéma directeur des circulations douces.

La révision du schéma directeur des circulations douces intercommunal permettra d'apporter une réponse aux cyclistes du quotidien en proposant des itinéraires cyclables structurants intercommunaux permettant la desserte des principaux pôles générateurs au sein de Versailles Grand Parc.

Au total, près de 40 km d'itinéraires cyclables intercommunaux ont été identifiés sur le territoire de Versailles Grand Parc.

Le nouveau schéma directeur est illustré sur la carte annexée à la présente délibération.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter la révision du schéma directeur des circulations douces.

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

d'approuver la révision 2019 du schéma directeur des circulations douces de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc annexé à la présente délibération.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 67 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.